



Aux personnes concernées par un Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 15-924 visant la modification de la grille des usages UR-P9.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 24 octobre 2023, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 23-1180 modifiant le règlement de zonage numéro 15-924 afin de retirer l'usage C4 « commerce de récréation et de divertissement » de la liste des usages autorisés.*
2. **Une assemblée de consultation publique aura lieu le 8 novembre 2023 à 18h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
3. Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 8 novembre 2023, à 16h30, au soussigné, à l'adresse urbanisme@saint-donat.ca.
4. Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
5. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Fait à Saint-Donat ce 30 octobre 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier-trésorier adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe et greffier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 30 octobre 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30 octobre 2023

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et
Greffier-trésorier adjoint